

## Lancement de la consultation sur le projet régional de santé

**Après plus d'une année de travaux et d'échanges avec les partenaires et experts de la santé en région, l'Agence régionale de santé d'Alsace propose et soumet à la concertation les éléments constitutifs du projet régional de santé pour 2012-2016.**

Ce projet porte une ambition collective : améliorer l'organisation de l'offre de santé - de la prévention jusqu'aux soins ambulatoires et hospitaliers, et l'accompagnement médico-social - afin de répondre aux enjeux de la santé en Alsace.

Le projet régional de santé comprend plusieurs documents, consultables en ligne<sup>1</sup> sur le site internet de l'ARS ([www.ars.alsace.sante.fr](http://www.ars.alsace.sante.fr)) :

- l'état des lieux du projet régional de santé diffusé en décembre 2010 et qui a été réactualisé courant 2011 ;
- le plan stratégique régional de santé qui identifie 15 priorités d'action en santé ;
- le schéma régional de prévention ;
- le schéma régional d'organisation des soins,
- le schéma régional d'organisation médico-sociale, qui comprend le programme interdépartemental d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie,
- le programme régional d'accès à la prévention et aux soins,
- le programme régional de télémédecine,
- le programme pluriannuel de gestion du risque.

La lettre d'information du PRS n°4 en propose une présentation synthétique<sup>2</sup>.

La mise en consultation du projet régional de santé sur une durée de deux mois correspond à une obligation légale - la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie (CRSA), le Préfet de région et les collectivités locales étant tenus de transmettre un avis formel à l'ARS<sup>3</sup>.

Elle s'inscrit également dans la continuité de la démarche de construction commune et de concertation engagée avec tous les citoyens et professionnels de la santé d'Alsace, qui sont invités à faire part de leurs avis, remarques et propositions à l'adresse suivante :

[ars-alsace-prs@ars.sante.fr](mailto:ars-alsace-prs@ars.sante.fr)

**Communiqué par :**

**Laurent Habert,  
Directeur général**

**Contacts presse :**

**Caroline Streb - 03 88 76 79 24  
Patricia Dietrich - 03 88 88 93 14  
[ars-alsace-communication@ars.sante.fr](mailto:ars-alsace-communication@ars.sante.fr)**

<sup>1</sup> [Consultez les éléments du PRS](#)

<sup>2</sup> [Consultez la lettre d'information de l'ARS n°4](#)

<sup>3</sup> [Consultez l'avis définissant les autorités concernées par la consultation](#)